

# Question-réponse

## LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

### Question 1

**Q : Que faire si je crois être victime d'harcèlement ou si une situation me rend inconfortable?**

**R :** Voici ce que vous devez faire :

- Étape 1 : Tenter de résoudre soi-même la situation
- Étape 2 : Obtenir du soutien de son gestionnaire
- Étape 3 : Obtenir une intervention du service de développement organisationnel et du leadership

Si après ce processus la problématique n'est toujours pas résolue, vous pouvez déposer votre plainte.

### Question 2

**Q : Comment déposer une plainte?**

**R :** Vous devez remplir le formulaire de déclaration dans l'onglet **Ressources humaines>Développement organisationnel et leadership>Civilité - savoir-être ensemble>Formulaire de déclaration de situations conflictuelles - harcèlement et violence** ou faire un résumé écrit des faits allégués et envoyer le document, en toute confidentialité, à l'adresse [plaintes.harcelement.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca](mailto:plaintes.harcelement.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca).

### Question 3

**Q : Que se passe-t-il lorsque je dépose une plainte?**

**R :** Voici le déroulement:

- Un accusé de réception vous sera envoyé
- Une analyse préliminaire sera effectuée avec vous afin d'en connaître davantage sur la situation exposée.
- La plainte sera jugée recevable ou non recevable aux fins d'enquête :
  - Si non recevable, des recommandations seront émises visant à régler ou atténuer la problématique
  - Si recevable, une enquête sera effectuée.
- Suite à l'enquête, un rapport d'examen sera rédigé, incluant les modalités de suivi et les recommandations.

### Question 4

**Q : Où trouver plus ample information sur le sujet?**

**R :** Dans l'intranet, dans l'onglet **CSSS>Politiques, procédures et règlements>Direction des ressources, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)** OU en écrivant, en toute confidentialité, par courriel à : [plaintes.harcelement.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca](mailto:plaintes.harcelement.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca).

Version janvier 2022



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec